

■ **ARGOT Lab pathologie oculaire SA**, à Lausanne, avenue de Rhodanie 70, CH-550-1052765-7. Nouvelle société anonyme. Statuts: 29 novembre 2007. But: exploitation d'un laboratoire de pathologie oculaire. Capital-actions entièrement libéré: CHF 100'000, divisé en 1'000 actions nominatives de CHF 100, avec restrictions quant à la transmissibilité. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Administration: Gross Antonin, de Martigny, à Pully, président, et Sutter Alain-André, de France, à Lutry, secrétaire, avec signature collective à deux. Réviseur: Fiduciaire Ofirex, à Lausanne.